



3 RAISONS DE CHOISIR



EFFICACITÉ

Une assurance personnalisée par rapport à la spécificité de vos productions et de votre exposition au risque. Nous proposons une déclinaison de nos contrats par culture, par mode de production, par débouché et un large choix de franchises pour s'adapter au risque de chacun.



PROXIMITÉ

Une assurance construite et gérée en partenariat avec les coopératives et négoce au plus près de la réalité terrain, portée par des conseillers dédiés disponibles au quotidien partout en France.



SIMPLICITÉ

Un parcours client phygital tirant le meilleur parti de l'humain et du digital pour apporter de la mobilité, de la rapidité, de la légèreté administrative et de la transparence sur le contenu des contrats et les tarifs.



Plus d'informations,
contactez-nous
au 09.78.80.00.52
de 9 h à 18 h
du lundi au vendredi.
contact@atekka.fr

L'ASSURANCE AGRICOLE
NOUVELLE GÉNÉRATION
Sécurisez vos revenus !



ATEKKA

La néo assurance des filières agricoles

ORIAS : 17002730

Document non contractuel - Juillet 2023 - © photo : Istockphoto

 **MULTIRISQUE CLIMATIQUE VIGNE**



L'ASSURANCE AGRICOLE
NOUVELLE GÉNÉRATION
Sécurisez vos revenus !



ATEKKA

La néo assurance des filières agricoles

Protéger l'agriculteur pour protéger l'agriculture et notre alimentation.

**AGRICULTEURS,
PROFITEZ D'UNE COUVERTURE
EFFICACE, SIMPLE ET MODULABLE
POUR VOTRE EXPLOITATION.**

Une couverture contre

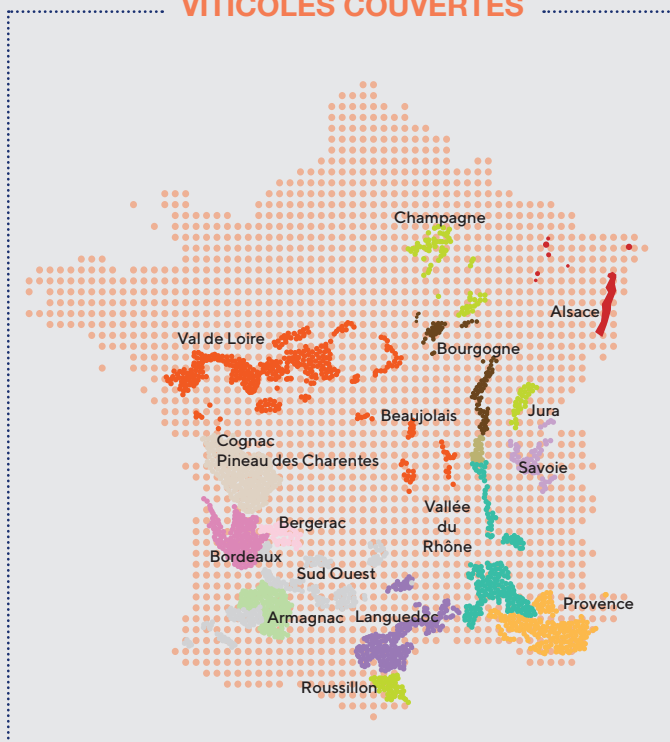


**Les pertes
de rendements**



**Les frais
supplémentaires
de récolte**

**1450 APPELLATIONS
VITICOLES COUVERTES**



UNE FRANCHISE À LA PARCELLE EN CAS DE GRÊLE ET À LA CULTURE POUR LES AUTRES ALÉAS.

3 FORMULES	BASIC	ESSENTIELLE	OPTIMALE
AVANTAGE PRIX	★★★★★	★★★★★	★★★★
AVANTAGE INDEMNITÉS	★	★★	★★★
GRÊLE	40 % à la culture	25 % à la culture	10 % à la parcelle
ALÉAS , CLIMATIQUES VENT, FROID, EAU, CHALEURS, AUTRES* ... FRANCHISE À LA CULTURE	40 %	25 %	



Vent

- Tempête
- Ouragan
- Cyclone
- Tourbillon de chaleur
- Coup de vent
- Vent de sable



Froid

- Gel
- Poids de la neige et du givre
- Températures basses et coup de froid
- Manque de rayonnement



Eau

- Inondation et excès d'eau
- Excès d'humidité
- Pluies violentes orageuses, torrentielles



Chaleur

- Sécheresse
- Excès de température
- Coup de chaleur
- Coup de soleil



Autres

- Incendie dû à la foudre
- Arrêt et limitation d'irrigation

**JE M'ASSURE EN MOINS
DE 10 MINUTES**

10
mn

FÉVRIER

Avant fin février
Je me connecte sur le site extranet
de ma coopérative ou de mon négoce
pour accéder à la plateforme de souscription
en ligne Atekka où je renseigne mes informations
et signe électroniquement mon bulletin d'adhésion
avant fin février.

UNE ASSURANCE SUBVENTIONNÉE

100 % des dossiers souscrits éligibles
à la subvention PAC. Les contrats MRC proposés
par Atekka sont conformes à la nouvelle Réforme
de la PAC, et proposeront un niveau
de subvention avantageux.

COMMENT BÉNÉFICIER DE MA SUBVENTION ?

MAI

avant 31/05
Je coche «Aide à l'assurance récolte»
lors de ma déclaration

NOVEMBRE

avant 30/11
J'envoie mon CERFA à la DDT de mon siège
d'exploitation (pré-rempli par Atekka)